

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

## FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 15 novembre 2018</p>	<p>L'an Deux Mille Dix Huit, le 15 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 novembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BAYLE Brigitte, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LIFANTE Dominique, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Madame CARNEGIE Cynthia,

Messieurs GARRIGUES Michel, LARIVIERE Jérôme.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame BORIVANT Danièle procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur BORIE Daniel,

Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre.

<p>Secrétaire de Séance : CARON Jean-Charles</p>	<p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 4 Votants : 48</p>
--	--

**N°2018E-136-STE : MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN AUX  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES GERES PAR LES COMMUNES DE  
FUMEL VALLEE DU LOT**

Monsieur Jacques PICCOLI, Vice-président, rappelle que Fumel Vallée du Lot organise la vente de composteurs de jardins via la régie de recettes du Service Environnement. Il rappelle également que

par la délibération n°2014D-79, il est demandé aux habitants une participation financière dont les tarifs sont les suivants :

- 10 € pour les composteurs 400 litres (en bois ou en plastique)
- 15 € pour les composteurs 600 litres (en bois ou en plastique)

Afin de promouvoir le compostage dans les écoles, il souhaite mettre des composteurs de jardin à disposition des établissements scolaires élémentaires et primaires gérés par les communes du territoire qui en feront la demande.

Il propose de répartir les composteurs de la façon suivante :

- 1 composteur gratuit de 400 l ou 600 l au choix pour les écoles dont les effectifs sont inférieurs à 100 élèves,
- 2 composteurs gratuits de 400 l ou 600 l au choix pour les écoles dont les effectifs sont égaux ou supérieurs à 100 élèves.

Cette mesure symbolique a pour but d'inciter les écoles à composter les biodéchets générés par les cantines scolaires tout en familiarisant les élèves aux nombreux avantages que présente le compostage.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire,**

**1°) - Valide la mise à disposition à titre gracieux de composteurs aux établissements scolaires et élémentaires et primaires gérés par les communes de Fumel Vallée du Lot ;**

**2°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 15 novembre 2018

Le Président,

**Didier CAMINADE**

**Certifié exécutoire le : 23 novembre 2018**

**Reçu en Sous-Préfecture le :**

**Publié ou Notifié le : 23 novembre 2018**

-----